

COMMUNE DE CHAUMONT SUR LOIRE

Département de Loir et Cher

Dans sa séance du 02 février 2022, le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2022.
- D'accepter l'augmentation du prix de participation pour l'accueil des enfants domiciliés à Chaumont sur Loire et d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention pour l'accueil des enfants de Chaumont-sur-Loire au centre de loisirs de Veuzain-Sur-Loire.
- De suivre l'avis du Maître d'œuvre et d'attribuer le marché à tranche ferme et tranche optionnelle à l'entreprise SPIE CITYNETWORK soit pour un montant total de 104 211,20 € HT soit 125 053,44 € TTC. D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

➤ DE DONNER LES INFORMATIONS SUIVANTES :

CEREMA

Le CEREMA représenté par M DURANT, la Région Centre Val de Loire représentée par M PORCHET et Mme BECHER, ont exposé les objectifs de la convention que la Commune, la région et CEREMA seraient susceptibles de mettre en place.

L'objectif est de définir un règlement de cogestion du coteau entre les différents propriétaires concernés.

Suite à la visite de contrôle des différentes parcelles à l'initiative de la Région Centre, une classification a été établie. Trois maisons demandent une intervention préventive.

Monsieur DURANT précise les axes de travail :

- ✓ Développement d'une information sur le risque versant rocheux sous-cave.
- ✓ Traitement des propriétés à fort niveau d'instabilité.
- ✓ Animation d'un projet de cogestion concertée du versant rocheux sous-cave.

Il faut vérifier que les risques concernant le coteau soient bien pris en compte dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Proposition d'engagement financier : 80% pour la région et 20% pour la commune.

Les 20% à la charge de la Commune comprennent :

- ✓ Les réunions d'information pour les riverains,
- ✓ La rédaction des documents techniques qui déterminent le rôle et devoir de chacun,

Il sera demandé au Conseil Municipal de délibérer au prochain Conseil Municipal.

AMENAGEMENT DES BORDS DE LOIRE ET ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire distribue un document récapitulatif des dépenses et des subventions obtenues ou attendues.

Le taux de subvention attendu sur l'ensemble de ces aménagements est autour de 70% en attente des chiffrages définitifs.

Le Maire propose d'informer l'ensemble de la population lorsque les chiffres seront définitifs.

INFO VILLAGE

L'info village vient de paraître.

VENTE DE L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le pharmacien souhaite acquérir le local de l'office du tourisme.

Pour pouvoir commencer les démarches afin d'obtenir des autorisations, le pharmacien souhaiterait un document officiel. Pour cela la Commune signera un compromis de vente.

SECHERESSE 2019

Le recours de la Commune sera jugé au Tribunal Administratif d'Orléans le 10 février 2022 à 11h15.

Monsieur Franck HANOT, géologue et Monsieur Baptiste MARSEAULT, Maire, rencontreront Maître MICOU afin de préparer cette audience.

COMMUNE DE CHAUMONT SUR LOIRE
Département de Loir et Cher

PORT

La commission se réunira en présence de la DDT le 2 mars 2022 à 10heures.

ANTENNE-RELAIS

Après la candidature en 2020, la Commune a été retenue en 2021 pour l'installation d'une antenne-relais concernant les 4 opérateurs. Les études de localisation se dérouleront courant 2022 pour une installation en 2023.

ECOLE

La cinquième vague de COVID-19 a pour conséquence un absentéisme important du personnel communal qui travaille à l'école et des difficultés pour assurer leur remplacement.

SALLE DE LA RENAISSANCE

La cession de la salle a été signée le 1^{er} février dernier entre l'association La Renaissance et la Commune. Un article de presse est prévu avec la présidente de l'Association et Monsieur le Maire.

NOEL 2022

Une commission sera chargée de prévoir les prochaines décorations de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

« Extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal »

Fait à Chaumont sur Loire, Le 09 février 2022

Le Maire,

B. MARSEULT